



Municipalité de Saint-Didace

# Politique en faveur de la PARITÉ entre les femmes et les hommes

Adoptée le 6 juillet 2015

---



# POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PARITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE



## Introduction

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental et constitue une valeur essentielle de la démocratie. Malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités persistent au plan social, économique et politique. C'est dans cette optique que la municipalité de Saint-Didace inscrit l'adoption de cette politique de parité visant à établir des balises concrètes qui permettront de préserver des acquis et de progresser davantage vers l'égalité.

### Un principe fondateur

Nous, **membres du conseil municipal de Saint-Didace**, affirmons que l'égalité entre les femmes et les hommes est un des fondements de notre vision du développement.

Les valeurs et les principes suivants constituent la base de la présente politique :

**La démocratie** réfère à la libre expression et au respect des opinions exprimées au sein du conseil et dans la communauté. L'exercice de la démocratie reconnaît la complémentarité des points de vue des femmes et des hommes qui composent le conseil municipal ou qui siègent à l'intérieur de comités relevant de cette instance.

**La participation** renvoie à l'écoute, par la municipalité, des besoins et des points de vue de l'ensemble des citoyennes et des citoyens. **La participation** se manifeste aussi par l'ouverture de la municipalité à ce qu'un grand nombre de citoyennes et citoyens participent aux travaux des différents comités.

**Le respect** est une valeur fondamentale qui constitue la base de la collaboration et de toutes formes de communications entre les membres du conseil et entre la municipalité et les citoyennes et citoyens.

**La transparence** fait appel à la circulation continue de l'information de la municipalité vers les citoyennes et les citoyens et, plus spécifiquement, à l'ouverture à entendre et à répondre à leurs questionnements à chacun des points présentés lors des séances publiques.

**La justice sociale** appelle à la mise en place de services et de politiques qui répondent aux besoins de l'ensemble de la population actuelle et future et qui favorisent l'amélioration des conditions de vie des citoyennes et des citoyens qui sont vulnérables.

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PARITÉ  
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE**



**1. LE CONTEXTE D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

L'adoption de cette politique par la municipalité de Saint-Didace s'inscrit dans un mouvement plus large en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le plan gouvernemental et régional.

**1.1 Une volonté gouvernementale**

En 2006, le gouvernement du Québec a lancé une nouvelle politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Par la mise en œuvre de son plan d'action 2011-2015, cette politique confirme l'importance de mettre à contribution les partenaires régionaux et locaux tant dans la promotion que dans la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2008, l'adoption de l'amendement apporté au préambule de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* consacre l'égalité entre les femmes et les hommes comme une valeur « phare » de la société québécoise.

**1.2 Une volonté régionale**

Depuis 1999, la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière contribue activement à l'amélioration de la participation citoyenne des femmes. La municipalité de Saint-Didace reconnaît cette expertise en ce qui a trait à la parité et à la représentativité hommes-femmes dans la région. Elle reconnaît aussi le Réseau des femmes élues de Lanaudière comme organisme en soutien aux femmes élues, ex-élues ou élues potentielles.

**1.3 Une volonté de la municipalité de Saint-Didace**

Par l'adoption de sa politique de parité, la municipalité de Saint-Didace veut mettre en valeur l'expertise des femmes impliquées et reconnaître que leur contribution a des effets sur l'ensemble de la population. D'une part, le regard que les femmes posent sur les situations présentes dans la communauté contribue à une diversité de solutions. D'autre part, la mise en commun des forces des femmes et des hommes amène un équilibre dans la représentation et la prise de décision et, ainsi, rendre plus concrète la notion de parité. De plus, cette politique vient réaffirmer l'importance de la place des femmes dans leur municipalité.

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PARITÉ  
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE**



**2. LE PORTRAIT**

**2.1 La place qu'occupent les femmes et les hommes au sein du conseil municipal et des comités de travail**

**La parité au sein du conseil**

Le conseil actuel est composé d'un maire, de 3 conseillères et de 3 conseillers qui sont fiers d'avoir atteint la parité et de la rendre concrète dans la réalisation du mandat que leur a confié les citoyennes et les citoyens.

**La participation des femmes et des hommes au sein des comités relevant de la municipalité**

Au sein de plusieurs comités, il y a plus d'une personne élue qui participe. On note alors la présence d'au moins une conseillère et un conseiller. Plusieurs citoyennes et citoyens y sont aussi impliqués. Le dossier de l'urbanisme et des loisirs rejoignent presque autant de femmes que d'hommes alors que celui de la voirie présente une forte participation masculine et la bibliothèque compte un plus grand nombre de bénévoles de sexe féminin.

**Le partage des responsabilités**

De façon générale, les responsabilités sont partagées entre les femmes et les hommes. Le maire suppléant est nommé pour une année. Depuis novembre 2013, deux conseillères ont occupé ce poste à tour de rôle. La participation au sein des différents comités est déterminée en fonction des intérêts de chaque personne.

**2.2 Municipalité de Saint-Didace, répartition sexuée des emplois**

Les postes sont octroyés, sans égard au sexe, aux personnes qui apparaissent les plus compétentes et qui correspondent au profil recherché pour s'acquitter de leur fonction respective.

| Postes                  | Nombre des femmes | Nombre d'hommes |
|-------------------------|-------------------|-----------------|
| <b>Cadres</b>           | 1                 | 1               |
| <b>Cols bleus</b>       |                   | 3               |
| <b>Total d'employés</b> | 1                 | 4               |

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PARITÉ  
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE**



### **3. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE PARITÉ**

#### **3.1 Buts**

- Maintenir une culture de parité dans tous les champs de compétences de la municipalité de Saint-Didace
- Contribuer à l'atteinte d'une égalité réelle (mêmes droits, mêmes responsabilités, mêmes possibilités) entre les femmes et les hommes

#### **3.2 Objectifs généraux**

- Maintenir la parité des femmes et des hommes au sein du conseil municipal
- Sensibiliser les citoyennes et les citoyens à la qualité de l'implication des femmes dans la communauté à l'importance de la parité

#### **3.3 Objectifs spécifiques**

##### **En ce qui a trait à la gouvernance**

1. Veiller au maintien de la parité entre les femmes et les hommes au sein du conseil municipal
2. Favoriser un partage paritaire des responsabilités au sein du conseil municipal
3. Valoriser l'implication citoyenne des femmes dans la communauté de Saint-Didace
4. S'assurer de la pérennité de la politique et de la poursuite d'un plan d'action à la suite des élections municipales

##### **Dans la régie interne**

5. Favoriser l'équité au sein du personnel de la municipalité de Saint-Didace
6. Avoir une communication qui démontre l'engagement de la municipalité envers la parité

### **4. MESURES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE**

En adoptant cette politique, la municipalité de Saint-Didace s'engage à la mise en œuvre d'un plan d'action et désigne Jocelyne Bouchard et Jocelyne Calvé, à titre de responsables du suivi du dossier de la parité entre les femmes et les hommes. En cas de vacances, ces responsables seront remplacés par d'autres membres du conseil municipal.

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PARITÉ  
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE**



**Suivi**

Les conseillères responsables de ce dossier verront à l'application de la présente politique et de son plan d'action.

**Évaluation**

Deux fois par année, en septembre et en mars, les responsables présenteront, au conseil municipal, le bilan des réalisations et les actions à venir dans dossier.

**5. ENGAGEMENT**

Nous, membres du conseil municipal de Saint-Didace,

Souhaitons contribuer au développement de notre municipalité et de la région de Lanaudière dans un contexte égalitaire tant pour les femmes que pour les hommes;

Proclamons notre volonté d'adhérer à des principes d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes au sein de notre organisation;

Adoptons un plan d'action pour mettre en œuvre la présente politique de parité.

**Adopté le 6 juillet 2015**

Signature \_\_\_\_\_

**L'élaboration de la présente politique, par le comité « *La parité, j'y gagne!* » de la municipalité de Saint-Didace, a été réalisée grâce à l'accompagnement de la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière qui a bénéficié du soutien financier de la Conférence régionale des élus(es) de Lanaudière et du Secrétariat à la condition féminine.**